

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR : DINANT MOTO CLUB

ADRESSE DU CLUB: RUE NESTOR BOUILLON 46

5377 SINSIN

GSM: 0477 / 991 978 E-Mail : alainviroux24@hotmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

ENDURO D'YVOIR-DINANT LE 1^{er} SEPTEMBRE 2019.

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 1^{er} septembre 2019 un

ENDURO - EUROPEEN –

(*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : COLLET MARC.....

ADJOINTS : DEJASSE CHRISTIAN, MASSON CHRISTIAN, LAHAYE MICHEL

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : VIROUX ALAIN. TEL0477 / 991 978.....

COLLEGE TECHNIQUE : FMB.....

CHRONOMETRAGE : RIS.....

RESPONSABLE MEDICAL : ACS LA HULPE

SERVICE MEDICAL : ACS LA HULPE

Communications urgentes le jour de l'épreuve

NOM : VIROUX ALAIN GSM. 0477 / 991978 E-mail : alainviroux24@hotmail.com+

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse :Chemin de poilvache 5530 Evrehailles à partir de :...7 h 30

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à9..... heures à : Evrehailles 5530 chemin de Poilvache

Art. 6 **Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier.**
La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	60 kms	4 + 1 SP	+/- 2 h	3	7 h 30	9 h 00
ESPOIRS	60 kms	3		3	7 h 45	9 h 15
YOUTH	Voir avec le	Directeur de course	le samedi	2	7 h 45	9 h 20
NATION.	60 kms	3		3	7 h 45	9 h 25
JUNIORS	60 kms	3		3	8 h 00	9 h 35
GENTLEMEN	60 kms	3		3	8 h 00	9 h 45
EXPERTS	60 kms	3		3	8 h 00	9 h 55
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc – MOTOS ANCIENNES – 125cc 4T - ELECTRIQUES	60 kms	2		3	8 h 15	10h 10
LOISIRS	55 kms	-----	-----	0	8 h30	10 h 00

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmés à l'inscription.
(Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories).

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 60 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale. **Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire.**

Les frais de location du transpondeur sont fixés à 10 €. Ils sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Indiquer ici le montant total en euros des droit d'engagement d'application pour cette épreuve : 90 Euros

La procédure d'inscription se fera via le site web de la FMB : www.fmb-bmb.be

Règlement Particulier établi : 22 / 06 / 2019

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course